



COMMUNIQUÉ

LE PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE PEUT ÊTRE CONSULTÉ SUR SEDAR+,
ET LE SUPPLÉMENT DE PROSPECTUS POURRA L'ÊTRE
DANS UN DÉLAI DE DEUX JOURS OUVRABLES

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rogers Sugar annonce un placement de débetures convertibles d'un capital de 75 millions de dollars

Montréal (Québec), le 10 février 2025 – Rogers Sugar Inc. (la « **Société** » ou « **Rogers Sugar** ») (TSX : RSI) a annoncé aujourd'hui un placement public (le « **placement** ») de débetures convertibles subordonnées non garanties de huitième série d'un capital global de 75 000 000 \$ (les « **débetures offertes** »), au prix d'offre de 1 000 \$ par débeture offerte (le « **prix d'offre** »). Les débetures offertes porteront intérêt au taux de 6,00 % par année, payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre, à compter du 30 juin 2025. Les débetures offertes arrivent à échéance le 30 juin 2030 (la « **date d'échéance** »).

Le placement par acquisition ferme est effectué par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes qui est codirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. et Banque Scotia (collectivement, les « **preneurs fermes** »). Les débetures offertes seront convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de la Société (les « **actions sous-jacentes aux débetures** ») à tout moment avant 17 h (heure de Montréal) le jour ouvrable précédant la date d'échéance ou, s'il est antérieur, le jour ouvrable précédant la date fixée par la Société pour le remboursement anticipé des débetures offertes, au prix de conversion de 7,10 \$ par action sous-jacente aux débetures (le « **prix de conversion** »). Les débetures offertes ne pourront être remboursées par anticipation avant le 30 juin 2028. À compter du 30 juin 2028 mais avant le 30 juin 2029, les débetures offertes pourront, à l'occasion, être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à un prix correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires du capital de la Société à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») pour la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la date de remise de l'avis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. À compter du 30 juin 2029 mais avant la date d'échéance, les débetures offertes pourront, à l'occasion, être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à un prix correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé.

La Société a attribué aux preneurs fermes une option (l'« **option de surallocation** »), qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture du placement, leur permettant d'acquérir des débentures offertes supplémentaires d'un capital global d'au plus 11 250 000 \$ (soit au plus 15 % du capital global des débentures offertes vendues dans le cadre du placement) au prix d'offre, pour couvrir les surallocations, le cas échéant, et pour stabiliser le marché. Si l'option de surallocation est exercée intégralement, le produit brut total tiré du placement sera de 86 250 000 \$.

Le produit net tiré du placement servira à réduire l'encours de la facilité de crédit de Lantic Inc. (« **Lantic** »), filiale de la Société, et aux fins générales de l'entreprise.

Les débentures offertes seront offertes dans chacune des provinces du Canada aux termes d'un supplément de prospectus au prospectus préalable de base simplifié définitif de la Société daté du 14 août 2023 (le « **prospectus préalable** ») devant être déposé au plus tard le 12 février 2025 (le « **supplément de prospectus** »). La clôture du placement, qui devrait avoir lieu vers le 19 février 2025, est assujettie à certaines conditions, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation et de la TSX.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les débentures offertes et les actions sous-jacentes aux débentures devant être émises à la conversion des débentures offertes n'ont pas été ni ne seront inscrites aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée le cas échéant, ou des lois étatiques sur les valeurs mobilières. En conséquence, elles ne seront pas directement ou indirectement offertes, vendues ou remises aux États-Unis d'Amérique (les « **États-Unis** »), dans les possessions ou dans les autres territoires qui sont du ressort de ce pays, ni à une personne des États-Unis, ou pour son compte ou à son profit, sauf aux termes de dispenses applicables des exigences d'inscription. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis, et il n'y aura pas de vente des débentures offertes dans un territoire où une telle offre de vente, sollicitation ou vente serait illégale.

L'accès au supplément de prospectus et à toute modification apportée aux documents est fourni conformément aux procédures prévues à cet égard dans la législation en valeurs mobilières. Le supplément de prospectus pourra (dans les deux jours ouvrables suivant la date des présentes) être consulté sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. Un exemplaire en format électronique ou imprimé du supplément de prospectus (lorsqu'il a été déposé) et de toute modification apportée aux documents peut être obtenu, sans frais, auprès de Valeurs Mobilières TD Inc., au 1625 Tech Avenue, Mississauga (Ontario) L4W 5P5, à l'attention de Symcor, NPM, ou par téléphone, au 289-360-2009, ou par courriel, à l'adresse sdconfirms@td.com, en fournissant à la personne-ressource une adresse ou une adresse électronique, selon le cas. Le prospectus préalable, le supplément de prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi renferment des renseignements importants détaillés au sujet de la Société et du placement projeté. Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire ces documents avant de prendre une décision d'investissement.

Mise en garde relative à l'information prospective

Tous les énoncés, sauf ceux qui portent sur des faits passés, figurant dans le présent communiqué, y compris, sans limitation, les énoncés relatifs au placement, à l'emploi prévu du produit, à la date de clôture prévue du placement et à l'obtention de toutes les approbations nécessaires des organismes de réglementation, constituent de

l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs », au sens de certaines lois en valeurs mobilières, et sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections qui sont valides en date du présent communiqué. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que celles-ci soient jugées raisonnables par la Société à la date de ces énoncés, sont par nature assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent se révéler inexacts. Bon nombre des incertitudes et des éventualités peuvent influencer, directement ou indirectement, sur les résultats réels et pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Certaines des estimations ou des hypothèses importantes sur lesquelles la Société s'est appuyée pour établir les énoncés prospectifs comprennent, sans limitation, la clôture du placement et l'obtention de toutes les approbations requises des organismes de réglementation et des bourses de valeurs. Toutefois, rien ne garantit que ces hypothèses se révéleront exactes. Rien ne garantit par ailleurs que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans de tels énoncés.

Il est conseillé aux lecteurs de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valides qu'à la date du présent communiqué. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à revoir les énoncés prospectifs afin de tenir compte notamment de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si la loi l'exige.

À propos de Rogers Sugar Inc.

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic, et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic, qui est active dans le raffinage du sucre depuis 135 ans, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de la betterave à sucre à Taber, en Alberta, seule usine du genre au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont principalement commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic, qui a son siège à Montréal, au Québec, est propriétaire de la totalité des actions de The Maple Treat Company (« **TMTC** »). TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts sous des marques maison au détail dans une cinquantaine de pays et sont vendus sous diverses marques. La Société vise à offrir les produits de sucre et les édulcorants de la meilleure qualité en vue de satisfaire ses clients.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

M. Jean-Sébastien Couillard
Vice-président, Finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Tél. : 514-940-4350

investors@lantic.ca
Site Web : www.lanticrogers.com